



## REPRESSION SYNDICALE A LA MEL :

### QUAND LA MEL S'EN PREND AUX LANCEURS D'ALERTE

Deux épisodes de gale sont survenus récemment à la MEL : à l'UT de Fâches en fin d'année 2016, puis la semaine dernière au bâtiment Luxembourg. **Les agents localisés à Luxembourg nous ont communiqué cette information dès mardi 10 janvier et ont fait part de leur vive inquiétude** s'agissant des risques éventuels de contagion.

La CGT MEL a saisi immédiatement l'administration et a **notamment relayé, à de multiples reprises, durant la semaine dernière, la demande d'une communication en direction des agents.**

Nous avons obtenu des réponses s'agissant des mesures de désinfection et de soin prises par la MEL. En revanche, notre proposition d'une communication envers les agents de Luxembourg est restée lettre morte,... jusqu'au lundi 16 janvier (brève dans sezam).

**Confrontée au manque de réaction de l'administration, la CGT a donc décidé d'organiser, vendredi 13 janvier, une information en direction des agents concernés.**

- Le courriel, purement factuel, rendait compte des mesures prises par la MEL et des mesures de prévention élémentaires à appliquer.
- Ce courriel a été transféré aux agents de Luxembourg par un agent d'accueil, à la demande du délégué syndical du site, dans le but de toucher tous les agents et de gagner un peu de temps sur le délai de transmission.

Nous avons appris au début de cette semaine que l'agent d'accueil ayant transmis le courriel faisait l'objet de **poursuites disciplinaires pour avoir utilisé sa messagerie professionnelle à un usage syndical.**

**Cette sanction, si elle se confirme, nous semble absurde, inacceptable et disproportionnée !** Cette décision nous semble d'autant plus grave qu'un troisième cas de suspicion de gale a été identifié au bâtiment Luxembourg (des vérifications sont en cours).

**Nous appelons les agents de Luxembourg à participer à accompagner les élus CGT**

**Jeudi 19 janvier 2017, salle du patio à 14h15**

**à la réunion du CTP pour exiger la levée de cette sanction injuste**

Lille, le 19 01 2017